

Avis

Révision du plan de secteur de MARCHE-LA ROCHE

portant sur l'inscription d'une zone d'activité économique mixte réservée à l'implantation d'une laiterie et d'une zone d'habitat à caractère rural et la désaffectation de deux zones d'activité économique mixte sur le territoire de la commune de RENDEUX (Chéoux et Jupille-sur-Ourthe).

Conformément à l'article 44, 6^{ème} alinéa du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, l'administration communale informe la population que par arrêté du 06 mai 2010 publié au Moniteur belge le 26 juillet 2010, le Gouvernement wallon a adopté définitivement la révision du plan de secteur de Marche-La Roche portant sur l'inscription d'une zone d'activité économique mixte réservée à l'implantation d'une laiterie et d'une zone d'habitat à caractère rural et la désaffectation de deux zones d'activité économique mixte sur le territoire de la commune de RENDEUX (Chéoux et Jupille-sur-Ourthe).

Il peut être pris connaissance du contenu de l'arrêté du Gouvernement wallon, du plan et de la déclaration environnementale à l'administration communale, rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX, (service de l'Urbanisme), aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

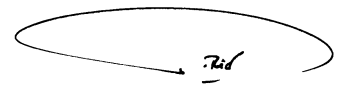
A Rendeux, le 04 août 2010

La Secrétaire communale,



DETHIER Lucienne

Le Bourgmestre,



TRICOT Benoît